



Diocèse de
Rouyn-Noranda

Communiqué de l'AÉCQ
Assemblée des évêques catholiques du Québec
Règles sanitaires révisées
pour les lieux de culte
au 14 mai 2022

À partir du 14 mai 2022, le port du masque dans les lieux publics ne sera plus obligatoire, **sauf dans les transports publics et dans les établissements de santé**. Le port du masque demeure recommandé pour les personnes vulnérables et les personnes âgées.

Cela signifie qu'il n'y a **plus de consignes sanitaires à appliquer dans les lieux de culte**.

- La **prudence demeure toutefois de mise**, sachant que nous accueillons assez souvent des personnes vulnérables.
- Il y aura une attention à porter sans doute pendant les premières semaines pour faire en sorte que toutes et tous soient à l'aise dans nos lieux de culte, autant les personnes qui retirent leur masque que celles qui souhaitent continuer à le porter.
- Il faudra sans doute rappeler régulièrement que les personnes **qui ressentent des symptômes** sont fortement appelées à s'isoler, à passer un test rapide et à suivre les consignes qui s'appliquent en pareil cas. Le port du masque en pareille circonstance est une expression de prudence vis-à-vis à soi et des autres.

Donc, **nous pouvons** :

- Remettre de l'eau dans les bénitiers, si ce n'est pas déjà fait
- Prendre le temps requis pour accueillir les gens au début de la messe et les saluer à la sortie
- Recommencer à dire : « le corps du Christ » au moment de la communion
- Onctions permises au moment des baptêmes, confirmations et sacrement des malades
- Prendre des photos de groupe sans masque lors d'événements
- Il n'y a plus de consigne quant à la circulation des gens dans les lieux fermés
- Donner accès plus librement aux salles de toilette
- Reprendre les quêtes aux bancs, si ce n'est pas déjà fait

La prudence nous impose :

- À continuer d'encourager à l'hygiène des mains
- Avec le beau temps, aérer au maximum les lieux de culte, en laissant autant que possible portes et fenêtres ouvertes
- Encourager fortement les personnes qui distribuent la **communion à domicile à porter le masque** lors de leurs visites, puisqu'elles visitent des personnes vulnérables
- À être excessivement prudent pour la communion sur la langue : si le ministre accepte de le faire, il est important qu'il se nettoie les mains entre chaque communion distribuée
- À éviter autant que possible la communion au calice directement pour l'assemblée : lui préférer l'intinction
- L'échange de paix peut dorénavant inclure la poignée de main ou autre contact physique approprié, tout en invitant les gens à se nettoyer les mains avant de communier

En bref, tout est permis, mais la prudence est de mise.

Amicalement,

Pierre Murray



Assemblée des
évêques catholiques
du Québec

Mgr Pierre Murray, C.S.S. Secrétaire général